

Wallonie

Commune de MONS

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial que le Fonctionnaire délégué du SPW est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est **Monsieur et Madame BRION-ZURLO** demeurant à Chemin de Binche 51 à 7033 Cuesmes

Le terrain concerné est situé à Chemin de Binche 51 à 7033 Cuesmes et cadastré Cuesmes section C n° 448 E 2

Le projet consiste en la construction d'une extension d'habitation et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart : au Guide Communal d'Urbanisme

Détails concernant l'écart :

- **Article V.D.3.5 §5 : Murs pignons du volume principal** : La largeur maximale du mur pignon d'un volume principal est limitée à 9m50. Ici, la largeur du mur pignon est de 9m90.
- **Article V.D.4.1 §1 : Hauteur minimum** : La hauteur de façade de tout volume principal est de 3m50 au minimum.
- **Article V.D.4.1 §2 : Nombre minimum de niveaux** : Le nombre minimum autorisé de niveaux hors sol est de deux, rez-de-chaussée compris.
- **Article V.D.5.1 §3 : Toitures - Volumes principaux - Type de toiture** : Lors de la rénovation, de la construction ou la reconstruction de volumes principaux, les toitures seront en pente continue à faîtage central.

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional

Dérogations : au plan de secteur

Détail concernant les dérogations :

- **Art. D.IV.22 9° - Travaux projetés en zone d'extraction ou de dépendance d'extraction**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier est consultable, pendant la période de publicité, au service de l'Urbanisme de la Ville de Mons, sis rue Neuve, 17, **uniquement sur rendez-vous**, les jours ouvrables, et dans le respect des normes de distanciation sociales. Le rendez-vous peut être pris en téléphonant au 065/40.55.70 ou à l'adresse suivante virginie.denardi@ville.mons.be

Conformément à l'article D.VIII.7 du CoDT, une consultation du dossier jusqu'à 20 heures est possible, également sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61 mail : urbanisme@ville.mons.be les **20/07 – 27/07 – 03/08 – 10/08 – 17/08 – 24/08/2021** jusqu'à 20 heures

L'enquête publique est ouverte le 19/07/2021 et clôturée le 30/08/2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal, Hôtel de Ville, Grand'Place 22 à 7000 Mons
- par télécopie au numéro : 065/40.55.09
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
- remises en mains propre à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons en prenant rendez-vous au 065/40.55.70

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2235/RM**

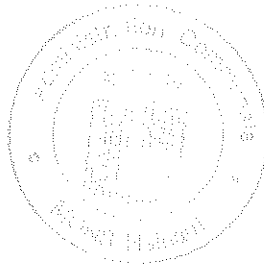
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le 30/08/2021 à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Monsieur DESMARETS** dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale,
Cécile Brulard

Christian Leriche (s)
Directeur Adjoint



Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Maxime Pourtois (s)
L'Echevin délégué